

**Règlement de sélection au
CHAMPIONNAT DU MONDE JEUNES « Youth World Sailing 2019 »
Du 13 au 20 juillet 2019 – à Gdynia (POL)**

CANDIDATURES

Le Championnat du Monde Jeunes YWS (Youth World Sailing) 2019 concerne les jeunes nés en 2001 et après (moins de 19 ans au 31/12/2019), appelés « U19 » au niveau international. **Les séries retenues sont celles définies par l'avis de course du Championnat du Monde Jeune YWS 2019.**

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire individuellement acte de candidature auprès de la Fédération française de voile (FFVoile) **avant le 13 mars 2019** via leur espace licencié(e).

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, licencié(e)s à la FFVoile et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par World Sailing (WS) à un seul sportif, sportive ou équipage par série.

MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour le **Championnat du Monde Jeune YWS 2019**.

Pour les séries RSX, 420, Radial, Nacra 15 et 29er.

L'épreuve de sélection des sportifs, sportives ou équipages pour le Championnat du Monde Jeune « YWS 2019 » se déroule selon la série lors des épreuves nationales ou internationales suivantes :

- 29er F et H : Eurocup 29er du 19 au 22 avril à Cavalaire (83)
- Laser Radial F et H : Europa Cup Laser du 11 au 14 avril à Hyères (83)
- 420 F et H : Coupe Internationale de la Méditerranée et de l'Amitié (CIMA) du 17 au 21 avril à Marseillan (34)
- RSX F et H : Championnat d'Europe Jeune de RSX du 7 au 13 avril à Palma (ESP)
- Nacra 15 mixte : National Jeune Catamaran du 19 au 22 avril à Mandelieu (83)

Les critères de sélection sont les suivants :

- a) Si un sportif, une sportive ou un équipage candidat remporte ou figure sur le podium de l'épreuve nationale ou internationale de sélection de la série, il ou elle est automatiquement sélectionné(e) au YWS 2019.

Dans l'hypothèse où plusieurs sportifs, sportives ou équipages français figureraient sur le podium de cette épreuve :

- Soit un sportif, une sportive ou un équipage a remporté l'épreuve. Il est alors automatiquement sélectionné(e) au YWS 2019,
 - Soit les sportifs, sportives ou équipages terminent 2^{ème} et 3^{ème}. Le DTN apprécie et désigne la meilleure chance de réussite française au YWS 2019 parmi les deux médaillés.
- b) Dans tous les autres cas, le DTN apprécie et désigne la meilleure chance de réussite française.

VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s est publiée sur le site internet de la FFVoile.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e).

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif du **Championnat du Monde Jeunes YWS 2019**.

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés.

Jacques CATHELIN

DTN de la FFVoile